



**DEL N° D041/2024**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Novembre 2024

Date de convocation :  
28/10/2024

Date d'affichage :  
29/10/2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	11
Pouvoirs :	2
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2024 le 7 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

<b>Présents :</b>		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
<b>Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :</b>		
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COLLINET Patricia à Mme BÉNIT Marie-Agnès, M. JOLY Denis à M. BOURDON Philippe		
<b>Absent(es) excusé(es) :</b>		
<b>Absent(es) non excusé(es) :</b>		
Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
<b>Secrétaire de séance :</b>		
Mme VINCKIER Annick		

**Objet : FIXATION DES CONDITIONS D'OCTROI ET ENVELOPPE DES COLIS DE FIN D'ANNEE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la famille et de l'aide sociales,

**Vu la délibération n° 013-2024 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2024 portant sur le Budget Primitif de l'exercice 2024,**

**Considérant** qu'il est de la compétence du Conseil Municipal doit se prononcer sur les colis offerts aux Thunois lors des fêtes de fin d'année,

**Et sur proposition de Monsieur le Maire,**

Monsieur le Maire,

**Rappelle :**

**Que** La commune a pour tradition d'offrir des colis aux habitants lors des fêtes de fin d'année, à savoir :

- **Aux seniors** : Les personnes âgées de plus de 65 ans résidant sur la commune.
- **Aux bénéficiaires du dispositif de secours hivernal** : Les personnes inscrites dans ce dispositif.
- **Aux personnes de moins de 65 ans bénéficiant de l'AAH ou d'une pension d'invalidité.**

**Propose pour l'année en cours :**

De maintenir les critères d'attribution des colis pour l'année en cours, à savoir :

- **Cumul des colis** : Un bénéficiaire ne peut recevoir qu'un seul colis.
- **Choix du colis** : Le bénéficiaire recevra le colis correspondant à la situation la plus avantageuse pour lui.

**Enveloppe budgétaire et calendrier :**

Une enveloppe globale de **7 000 €** est prévue au budget pour l'achat de ces colis.

**Invite :**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- Le maintien des critères d'attribution des colis.
- L'enveloppe budgétaire allouée.
- La date de distribution.

**Le Conseil modifie les éléments suivants :**

- Pour les personnes de moins de 65 ans bénéficiant de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou d'une pension d'invalidité, un colis est attribué sous réserve de la présentation d'une carte d'inclusion mentionnant une invalidité avec un taux supérieur ou égale à 80%.
- Augmente le budget alloué qui passe à 7 500 €.
- Fixe la date de distribution au 14 Décembre 2024.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et l'unanimité :**

- **Approuve** le maintien des critères d'attribution des colis de fin d'année tels que définis ci-dessus.
- **Fixe** l'enveloppe budgétaire à 7 500 € pour l'achat des colis, imputable au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques ».
- **Fixe** la date de distribution des colis au 14 décembre 2024.
- **Charge** Monsieur le Maire de passer les commandes et d'organiser la distribution des colis.
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

La secrétaire de séance,

**Annick VINCKIER**

Le Maire,



**J.N. BROQUET**

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D0412024
Objet :	DEL 041/2024 : FIXATION DES CONDITIONS D'OCTROI ET ENVELOPPE DES COLIS DE FIN D'ANNEE 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-07 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	059-215905944-20241107-D0412024-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215905944-20241107-D0412024-DE-1-1_0.xml	text/xml	908 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D0412024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20241107-D0412024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	479.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 novembre 2024 à 09h16min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 novembre 2024 à 09h17min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 novembre 2024 à 09h17min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 novembre 2024 à 09h17min51s	Reçu par le MI le 2024-11-13